Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_025_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-025-2026

Objet : Projet Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) : subvention 2026 à l'association "au coeur de l'Emploi", conventionnée comme entreprise à but d'emploi

L'an 2026 le 12 février à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jean-Marc LABBE.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Rachid DYDA, Pascale GALLERNE, Annie GUENNOU, André GUYOT, Michelle HAICAULT, Martine HUBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Eliane LALANDEC DAVOINE, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Catherine MARCHESIN, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Vincent ALLENO pouvoir à Nicole OGER, Loïc RAOULT pouvoir à Hugues LESAGE, Cigdem AKTAS pouvoir à Yannick LE CAM, Joël BATARD pouvoir à Sylvie GUIGNARD, Brigitte DEMEURANT COSTARD pouvoir à Arnaud BANIEL, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Damien GASPAILLARD pouvoir à Pascale GALLERNE, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, Françoise HURSON pouvoir à Catherine RIVIERE, Stéphane L'HER pouvoir à Thierry STIEFVATER, Maryse PINEL pouvoir à Thibaut GUIGNARD, Corentin POILBOUT pouvoir à Valérie ROOS,

MEMBRES ABSENTS

Richard HAAS, Guillaume HAMON, Laure MITNIK

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 65
Nombre de votants : 77

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_025_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-025-2026

Rapporteur : Monsieur Yannick LE CAM

Objet : Projet Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) : subvention 2026 à l'association "au coeur de l'Emploi", conventionnée comme entreprise à but d'emploi

EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Armor Agglomération est la collectivité cheffe de file qui porte l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée mise en œuvre sur le territoire constitué, à Saint-Brieuc, du quartier des Villages et du quartier du Point du Jour, identifié comme prioritaire au titre de la politique de la ville, et des quartiers de la ZAC des Plaines-Villes, de l'Iroise, du centre ville et de la zone des Châtelets à Ploufragan.

Ce territoire est habilité par le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion suite à la publication de l'arrêté du 12 juin 2023 pour mettre en œuvre l'expérimentation.

Saint-Brieuc Armor Agglomération et les communes de Ploufragan et Saint-Brieuc, ont délibéré en 2022 les modalités de financement des subventions attribuées à l'entreprise à but d'emploi (EBE) portée par l'association Au Cœur de l'emploi.

L'EBE a pour objet de recruter, sans sélection, les personnes privées durablement d'emploi sur proposition du Comité Local pour l'Emploi et de produire et vendre des biens et services utiles aux acteurs et aux habitants du territoire en respectant un principe de non-concurrence. A ce titre, l'EBE a signé une convention pluriannuelle avec le Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et Saint-Brieuc Armor Agglomération le 26 septembre 2023.

L'EBE a ouvert ses portes le 2 octobre 2023 avec le recrutement de 13 personnes issues de la privation durable d'emploi. Son directeur avait été recruté le 26 janvier 2023 et a été rejoint en septembre 2023 par une responsable des ressources humaines, administrative et financière. L'équipe de l'EBE s'est ensuite dotée de deux encadrants techniques, l'un dédié à l'activité maraîchage, l'autre à l'activité de surcyclage textile pour développer les activités et encadrer les équipes. Au 31 décembre 2025, l'EBE compte 48 salariés (dont 4 encadrants) pour 39 ETP.

Les activités développées au sein de l'entreprise à but d'emploi sont les suivantes :

- maraîchage urbain sur un terrain de 7 ha mis à disposition par la commune de Saint-Brieuc ;
- surcyclage textile et confection situés au siège de l'EBE dans la zone des Châtelets ;

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_025_2026-DE

- prestations de services de nettoyage de véhicules ;
- appels de convivialité aux seniors isolés des communes de Ploufragan et Saint-Brieuc ;
- légumérie : outil de transformation de dons alimentaires.

L'année 2026, représente une année charnière dans l'expérimentation nationale TZCLD, en effet la Loi définissant les modalités d'expérimentation et de soutien de l'État se termine le 30 juin 2026. Le nouveau texte de Loi sera présenté au Sénat au cours du premier semestre 2026. Cette troisième loi vise à pérenniser et étendre progressivement le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, au-delà de son caractère expérimental.

Dans ce cadre, le fond ETCLD par mesure de prudence financière, ne financera pas la création de nouveaux emplois au sein des EBE en 2026, les financements seront basés sur les effectifs présents au 31/12/25. Seuls les départs seront remplacés.

En 2026, l'EBE poursuivra le développement de ses activités avec notamment une offre de restauration solidaire et optimisera ses autres outils de production afin de développer son chiffre d'affaires.

Au regard, du nombre d'emplois présents au sein de la structure, les collectivités partenaires souhaitent affirmer leur engagement auprès de l'EBE en maintenant un niveau de subvention équivalent à 2025 et couvrant l'année civile 2026.

Le montant de la subvention de 50 060 € est proposé par Saint-Brieuc Armor Agglomération à l'association Au Cœur de l'Emploi en 2026.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_025_2026-DE

DELIBERATION

VU les articles L.16144-4, L.2313-1, L.5211-36 et L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 9-1 et 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (RGPD) ;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier ;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés li 2 février 2023 ;

VU la demande de subvention présentée ;

VU la DB-143-2022 du 30 juin 2022, précisant les engagements de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour la candidature à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, déclinée par la mise en œuvre de la plate-forme Insertion Sociale et Professionnelle ;

VU l'arrêté du 12/06/2023 habilitant les territoires pour mener l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée », publié au JORF n°0136 du 14 juin 2023 ;

VU la convention pluriannuelle années 2023-2026 entre l'Association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée, l'EBE Au Cœur de l'Emploi et l'établissement public de coopération intercommunale de Saint-Brieuc Armor Agglomération du 26 septembre 2023.

VU l'avis émis par la commission Politiques Économiques, Insertion Professionnelle, Tourisme, Politiques de la Mer, Enseignement Supérieur Recherche Innovation en date du 27 janvier 2026 ;

Le Bureau statutaire saisi en date du 29 janvier 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE l'attribution et le versement, en fonctionnement, d'une subvention de **50 060 €** à l'association Au Cœur de l'Emploi.

DIT que le versement de la présente subvention est conditionné par la remise par la remise du bilan 2024 et du plan d'affaires détaillé de l'association Au Cœur de l'Emploi.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de Saint-Brieuc Agglomération sous la fonction Insertion Sociale et Professionnelle.

DIT que l'Agglomération se donne le droit de vérifier si la communication sur ce partenariat a bien été réalisée avant le versement de la subvention dès lors qu'elle considère qu'il s'agit d'un des indicateurs de réalisation des coûts éligibles à la subvention octroyée.

DIT que l'association s'engage à respecter les obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles réalisé dans le cadre de ses activités.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_025_2026-DE

AUTORISE Monsieur Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou toute autre personne habilitée à cette fin en application des articles L. 5211-9, L. 2122-7 et L. 5211-2 du code général des collectivités locales à signer tout acte afférent à cette subvention, dont la convention ci-annexée, ou tout autre acte d'exécution à intervenir se rapportant à la présente délibération.

Présents : 65	Pouvoirs : 12	Total : 77	Exprimés : 77
Voix Pour : 77	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 12 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LABBE

Président,

Ronan KERDRAON